



Pour diffusion immédiate : 19/03/2024

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL RAPPELLE AUX NEW-YORKAIS L'EXTENSION DE LA LOI SUR LE CHANGEMENT DE VOIE À TOUS LES VÉHICULES IMMOBILISÉS SUR LES ROUTES

Les automobilistes doivent ralentir ou changer de voie pour éviter tout accident avec un véhicule en panne ou immobilisé.

La loi sur le changement de voie protège les conducteurs, les piétons, les employés de la voirie et les intervenants d'urgence

Aujourd'hui, la gouverneure Kathy Hochul a rappelé aux automobilistes que la loi de New York sur le changement de voie (loi « Move Over ») sera bientôt étendue à tous les véhicules, pour améliorer la sécurité de tous sur les routes. À partir du 27 mars 2024, les automobilistes devront prendre des précautions, notamment ralentir et changer de voie, pour éviter un accident avec tous les véhicules immobilisés sur la route.

« La sécurité de tous les new-yorkais, notamment celle des automobilistes arrêtés sur le bas-côté de la route, est ma priorité absolue. », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Si vous constatez que vous vous approchez d'un véhicule en panne, ralentissez et changez de voie du mieux que vous pouvez pour lui laisser un peu d'espace ».

Entre 2016 et 2020, 37 personnes ont été tuées à l'extérieur de véhicules en panne à New York. Près de 300 conducteurs sont heurtés et tués sur la route chaque année à l'échelle nationale. La loi sur le changement de voie a été prise pour prévenir ces tragédies et rendre les routes de New York plus sûres pour tous.

Cette loi est entrée en vigueur en 2010 afin de prévenir les collisions avec les véhicules d'urgence immobilisés sur la chaussée. La loi a été élargie à plusieurs reprises pour couvrir également les véhicules de secours, les véhicules d'entretien de l'autoroute et les dépanneuses. En 2023, la gouverneure Hochul [a signé un projet de loi](#) destiné à renforcer cette loi, notamment en y incluant cette protection pour tous les véhicules immobilisés sur la chaussée. Elle prévoit qu'à l'approche d'un véhicule immobilisé sur l'un des deux bas-côtés de la route, tout automobiliste doit :

- se déporter sur une voie qui n'est pas immédiatement adjacente au véhicule, ou
- ralentir à une vitesse raisonnable s'il n'est pas possible de changer de voie en toute sécurité.

Aujourd'hui également, la Commission de la gouverneure sur la sécurité routière (Governor's Traffic Safety Committee) lance une campagne de sensibilisation à la radio, dans les réseaux sociaux et sur des support d'affichage pour rappeler aux automobilistes qu'ils doivent « ralentir, changer de voie » si possible lorsqu'ils rencontrent un automobiliste immobilisée sur le bord de la route ou sur une voie de circulation. Selon la National Highway Traffic Safety Administration, tous les 50 États disposent de lois sur le changement de voie pour protéger les forces de l'ordre et les autres premiers intervenants, mais un tiers des Américains ne les connaissent pas.

Selon Mark J.F. Schroeder, commissaire du Département des véhicules motorisés (Department of Motor Vehicles, DMV) et président de la Commission de la gouverneure sur la sécurité routière, « l'extension de la loi sur le changement de voie est un nouvel exemple de l'engagement de l'État de New York à faire de cet État un lieu où l'on peut vivre, travailler et se déplacer en toute sécurité. On ne sait jamais quand on doit s'arrêter. Cependant, quand nous devons nous arrêter, nous devons nous assurer que vous pouvez le faire sans mettre votre vie ou celle des autres en danger. Il appartient à chacun d'entre nous d'apporter sa contribution à la prévention des tragédies sur nos routes. Cette contribution commence par le respect de la loi. Ralentissez et changez de voie lorsque vous voyez un véhicule à l'arrêt. »

« Renforcer la loi sur le changement de voie en étendant la protection à tous les véhicules immobilisés sur le bord de la route contribuera à sauver des vies », a déclaré **Frank G. Hoare, Esq., directeur exécutif par intérim de la Thruway Authority.** « La loi vise à protéger les automobilistes, les services d'urgence, le personnel du Thruway et les autres personnes qui assistent les véhicules en panne. Ralentissez et changez de voie lorsque vous voyez un véhicule à l'arrêt. Nous remercions nos partenaires de la troupe T de la police de l'État de New York, pour leur travail de patrouille sur la Thruway et pour la sécurité des automobilistes. », a-t-il ajouté.

Pour Marie Therese Dominguez, commissaire du Département des transports (Department of Transportation), « l'extension de la loi new-yorkaise sur le changement de voie aux véhicules en panne et à l'arrêt sur la chaussée est essentielle pour atteindre l'objectif d'élimination des accidents mortels sur les routes. 37 personnes ont été tuées à l'extérieur d'un véhicule en panne sur les routes de New York entre 2016 et 2020 ! Les mesures prises par la gouverneure Hochul pour étendre la loi sur le changement de voie vont fondamentalement sauver des vies, car elle placent en la sécurité au premier plan. »

Pour sa part, Steven G. James, surintendant intérimaire de la police de l'État de New York, a affirmé que, « La police de l'État de New York reste déterminée à assurer la sécurité de nos routes, tant pour ceux qui les empruntent que pour ceux qui y

travaillent. L'extension de la loi sur le changement de voie et l'application rigoureuse de ses dispositions nous permettront d'améliorer encore la sécurité de tous les usagers de la route dans l'ensemble de l'État. Je remercie la gouverneure Hochul pour son dévouement partagé et son engagement inébranlable à rendre les routes de New York encore plus sûres. »

Ken Zebrowski, membre de l'Assemblée, « La loi initiale sur le changement de voie a permis de prévenir efficacement les décès sur la route. Son extension à tous les véhicules à l'arrêt ou en panne est donc une démarche de bon sens. Je suis fier d'avoir travaillé avec la gouverneure et mes collègues pour faire voter cette extension et j'espère qu'elle rendra nos routes plus sûres ».

« J'aimerais remercier la gouverneure Hochul pour avoir rappelé aux new-yorkais l'existence de la loi sur le changement de voie et pour avoir donné la priorité au bien-être et à la sécurité des automobilistes dans tout l'État », **a déclaré la sénatrice Lea Webb.** En exigeant des conducteurs qu'ils fassent preuve de prudence, qu'ils réduisent leur vitesse et qu'ils changent de voie lorsqu'ils s'approchent de véhicules immobilisés sur nos routes, nous pouvons réduire le nombre de décès et de blessures graves. C'est avec fierté que j'ai parrainé cette proposition de loi au Sénat et je reste déterminé à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route. », a-t-elle ajouté.

Visitez le site web de la GTSC pour plus d'informations sur la [Loi sur le changement de voie](#) et d'autres les initiatives en matière de sécurité routière.

###

D'autres informations sont disponibles sur www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)